



**CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 7 octobre 2013**

**14544/13**

**DIPL 27**

**NOTE**

---

|        |   |
|--------|---|
| du:    | Secrétariat général du Conseil de l'Union européenne  |
| au:    | Représentations permanentes   |
| Objet: | Remplacement du Chef de la Mission de la République Centrafricaine auprès de l'Union européenne<br>- agrément de Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur Abel SABONO en remplacement de Son Excellence Monsieur Armand-Guy Zounguer-Sokambi |

---

Par lettre parvenue le 2 septembre 2013, la Commission européenne a porté à la connaissance du Conseil que l'Ambassade de la République Centrafricaine lui avait fait connaître l'intention de son gouvernement de désigner Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur Abel SABONO comme Chef de la Mission de ce pays auprès de l'Union européenne, en remplacement de Son Excellence Monsieur Armand-Guy Zounguer-Sokambi.

La Commission a donné son accord à la désignation de Monsieur Abel SABONO comme Chef de la Mission de la République Centrafricaine auprès de l'Union européenne.

Conformément à la procédure convenue par échange de lettres en date des 3 et 9 novembre 1966, l'accord du Conseil relatif à l'agrément de Monsieur Abel SABONO en qualité de Chef de la Mission de la République Centrafricaine auprès de l'Union européenne, sollicité par communication n° CM 4111/13 en date du 4 septembre 2013, a été acquis à la date du 4 octobre 2013. Cet accord a été communiqué à la Commission.

L'accréditation prendra effet par la remise des lettres de créance au Président du Conseil Européen et au Président de la Commission.